

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 février 2025

PROTÉGER LES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DU NETTOYAGE EN GARANTISSANT DES HORAIRES DE JOUR - (N° 770)

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° AS25

présenté par
Mme Taillé-Polian, rapporteure
à l'amendement n° AS|7 de Mme Godard

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« travailleurs »

le mot :

« salariés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par souci de cohérence, il est proposé de remplacer le terme de « travailleurs » par celui de « salariés » dans la mesure où ne relèvent de la convention collective que des « salariés ».